

République Française
Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD

Convocation : 29/03/2021
Date d'affichage : 07/04/2021
Nombre de membres : 10
Présents : 10
Nbre de votants : 10

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{ER} AVRIL 2021

L'An Deux Mille Vingt et UN, le PREMIER du mois d'AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et extraordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, maire de la commune.

Membres présents: MM. & Mmes Philippe DARCIS — Marie-Annick BARON - Stéphane BARBIER – Carole BARBIER –Gaëtan DESREUMAUX – Karine DHAILLY - Ludovic GAUDECHON – Catherine SOURIS – Roland TOUZÉ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 19 mars 2021 et nomination du secrétaire de séance
- Mails – Explication du procès-verbal, des délibérations et le rôle de secrétaire de séance
 - Location du droit de pêche et de chasse pour Monsieur LE ROL Yves
- Adhésion au groupement de commandes CCALN – Restauration collectivité scolaire et ACM
 - Pose de ruches à la carrière

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire souhaite éclaircir avec les membres du Conseil Municipal les mails reçus et demande des explications sur ceux-ci.

Arrivée de Madame Aurélie CANIVET.

Il est expliqué le principe d'un procès-verbal, d'une délibération et le rôle du secrétaire de séance.

Mesdames Carole BARBIER et Catherine SOURIS quittent la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Ludovic GAUDECHON est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 19 MARS 2021

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 19 mars 2021 qui est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

Délibération n° 21/04/2021 – Renouvellement du bail de Monsieur LE ROL Yves – Location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal

Les Membres du Conseil Municipal annulent et modifient la délibération prise le 26 février 2021 relative au renouvellement du bail de Monsieur LE ROL Yves – Location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal visée par la Sous-Préfecture de MONTDIDIER le 1^{er} mars 2021.

Monsieur le Maire a contacté Monsieur LE ROL Yves pour le montant du renouvellement du bail et a proposé la somme de 2.200€.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le bail établi entre la Commune et Monsieur LE ROL Yves, domicilié 2 rue de Braches à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, dans le cadre de la location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal se termine le 31 mars 2021. Monsieur le Maire précise que Monsieur LE ROL Yves souhaite renouveler ce bail et propose la somme de 2.200€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de renouveler le bail entre la Commune et Monsieur LE ROL Yves, demeurant 2 rue de Braches à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, dans le cadre de la location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal pour un montant de 2.200€ à compter du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2030.

Le preneur devra s'engager à respecter les clauses du bail établi par la Commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD et à prendre en charge les impôts et les frais d'enregistrement.

Délibération n° 22/04/2021 – Renouvellement du bail de Monsieur LE ROL Yves – Location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal

Suite à une erreur matérielle soit « session extraordinaire au lieu de session ordinaire, les Membres du Conseil Municipal annulent et modifient la délibération prise le 1^{er} avril 2021 relative au renouvellement du bail de Monsieur LE ROL Yves – Location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal visée par la Sous-Préfecture de MONTDIDIER le 2 avril 2021.

Monsieur le Maire a contacté Monsieur LE ROL Yves pour le montant du renouvellement du bail et a proposé la somme de 2.200€.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le bail établi entre la Commune et Monsieur LE ROL Yves, domicilié 2 rue de Braches à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, dans le cadre de la location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal se termine le 31 mars 2021. Monsieur le Maire précise que Monsieur LE ROL Yves souhaite renouveler ce bail et propose la somme de 2.200€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de renouveler le bail entre la Commune et Monsieur LE ROL Yves, demeurant 2 rue de Braches à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, dans le cadre de la location du droit de chasse et de pêche sur le marais communal pour un montant de 2.200€ à compter du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2030.

Le preneur devra s'engager à respecter les clauses du bail établi par la Commune de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD et à prendre en charge les impôts et les frais d'enregistrement.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CCALN – Restauration collectivité scolaire et ACM :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération proposée par la C.C.A.L.N. – restauration collective scolaire et ACM. La Commune n'est pas concernée par cette délibération.

POSE DE RUCHES A LA CARRIÈRE

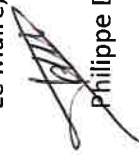
Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a remis une attestation à Monsieur Stéphane RENIER, domicilié 73 rue de la Gare à TROIS-RIVIÈRES, pour déposer 3 ruches à la carrière. Les membres du Conseil Municipal réaffirment leur accord pour la pose de ruches.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bancs ont été posés.
- Madame Marie-Annick BARON informe le Conseil Municipal que le radar pédagogique est en panne.
- Il est demandé à Monsieur Stéphane BARBIER de récupérer les données sur le radar tous les mois.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le défibrillateur, les trousseaux de secours et les panneaux ont été livrés en mairie.

La séance est levée à 21h17.

Le Maire,



Philippe DARCIS



Le secrétaire de séance,



Ludovic GAUDECHON